

dicat adhérerait au Comité intersyndical, à la Filpac et à la CGT, cette proposition fut repoussée. La Confédération, la Fédération et le SGL oubliaient, apparemment, que la constitution de la CGT est fédéraliste, ce qui implique, par principe, la liberté d'organisation ; non pas le droit à la scission mais la possibilité, dans l'organisation, d'adapter les structures aux souhaits des adhérents et des militants. Après tout, un jour, en 1937, le Syndicat des imprimeurs de Paris s'est réuni avec d'autres pour constituer le Syndicat général du livre. En quoi, et pourquoi, une telle démarche serait-elle irréversible ? De plus, en l'affaire, ce nouveau syndicat aurait évité une confrontation qui pouvait devenir périlleuse pour l'unité des travailleurs. Mais cette dimension-là est-elle réellement prise en compte ? En l'occurrence, en cette affaire, les organisations que nous citons plus haut se sont conduites plutôt en micro-États qu'en syndicats. Et on sait que, même en Suisse, les Jurassiens ont dû utiliser le terrorisme pour se séparer du canton de Berne et créer une organisation publique bien à eux...

Peine perdue, il fallait se soumettre ou sortir de la CGT. Quelques provocations et autres agaceries furent en outre initiées, afin que les minoritaires utilisent à contretemps leur rapport de forces encore bien réel : la majorité devait nourrir son dossier d'accusation.

La prise de position du comité syndical, qui a déclaré haut et fort à toute l'organisation syndicale qu'il ne laisserait pas se développer une situation de scission sans réagir, a soudain changé la donne de toute l'affaire et éloigné le piège tendu : une solution à l'intérieur de la CGT devenait possible et permettait à la pression de retomber.

Sera-t-il possible de passer par-dessus les difficultés que les prochains mois réservent à nos syndicats ? La majorité du SGL et la direction de la Filpac retrouveront-elles la raison syndicale ou pousseront-elles plus avant encore cette fièvre de centralisme et de normalisation ?

Les dernières propositions connues de modifications du système de cotisation syndicale au sein de la CGT n'incitent guère à l'optimisme tant elles montrent une même volonté de resserrement. Les niveaux de l'organisation syndicale qui verront leur part de cotisation augmenter, si la réforme est acceptée, seront les fédérations et la confédération ; ceux qui, au sens propre, en supporteront les frais, c'est-à-dire ne conserveront que des ressources amoindries, seront les syndicats et les unions locales, les bases de l'édifice confédéral. A quand le syndicalisme sans syndicats ?

Peut-être, avec d'autres, puisque aujourd'hui nous ne sommes plus seuls, cherchera-t-on à nous placer le dos au mur ? Il s'agira alors, comme d'autres fois dans le passé, de serrer les dents et de tenir. Nous l'avons déjà fait. Et, plus d'une fois, la sanction des faits ne nous a pas donné tort.

JACQUES TOUBLET.

1. On perçoit déjà quelques murmures de ceux qui estiment que lesdits historiens auront peut-être mieux à faire. Ce sont les mêmes qui ne s'éveillent qu'à l'annonce de la mise en application, grâce au rapport de forces encore existant et en contradiction avec l'actuelle législation, des dispositions de l'échelle mobile des salaires.

2. La presse éditée à Paris relève-t-elle de la compétence des syndicats parisiens ou bien, parce qu'elle serait « nationale », de l'autorité de la direction fédérale ?

3. Adieu la rotation statutaire des mandats et l'autodétermination des orientations des orientations du Syndicat des correcteurs...

4. *Journalistes CFDT*, n° 285 d'octobre 1997.

5. Pourcentage des voix obtenues par confédération lors du scrutin pour la commission de la carte de presse du 27 juin 1997. SNJ autonome : 39,96 (— 3,45) ; USJF-CFDT : 19,48 (— 1,75) ; SNJ-CGT : 18,17 (+ 6,34) ; SJC-CFTC : 11,48 (+ 0,51) ; SNJ-FO : 4,68 (— 2,06) ; SJ-CGC : 6,24 (+ 0,38).

6. Le relais vacation solidarité, 43, rue Beaubourg, 75002 Paris ; téléphone : 01 44 78 16 53. Ajoutons que lors d'un rassemblement de solidarité fin juin dernier devant le Centre Pompidou, organisé par cette association, la section CNT locale, le Comité des non-titulaires de l'Éducation nationale et AC ! afin de réclamer des reclassements, les vacataires ont pu voir le secrétaire de la section CGT du Centre et le directeur du Centre, côte à côte à l'intérieur du bâtiment, qui observaient ensemble ceux qui participaient à ce rassemblement.

7. Largentier était typographe et Biso correcteur...

8. Paul Chauvet, *les Ouvriers du livre et du journal*, Éditions ouvrières, pp. 135 et 136.

9. *Ibidem*.



M. CHÉMIAKINE :
les Partisans,
1929.

10. Que les camarades ne pensent pas que celui qui écrit ce papier fasse preuve d'angélisme unitaire et oublie le changement de ligne de l'Internationale communiste du printemps de 1934. Il importe de noter que les divers courants politiques des syndicats du Livre parisien surent saisir très rapidement des opportunités unitaires qui s'offraient, avant les directions nationales qui hésitaient à s'engager.

11. Quelques travailleurs du Livre, dont des correcteurs, laissaient entendre que les sommes recueillies payaient tout autre chose que nos camarades grévistes ; et il fallait convaincre les hésitants que leurs sous allaient à ceux du *Parisien* et non aux caisses du PCF, de la franc-maçonnerie, du mouvement libertaire, que sais-je encore...